



Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL N°2025/026

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

Le Maire de Cournonterral

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°D2020-02 du 5 juillet 2020 portant fixation du nombre d'adjoints ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°D2020-03 du 5 juillet 2020 portant élection des adjoints ;
Vu le Procès-Verbal du 5 juillet 2020 d'élection du Maire et des adjoints ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°D2023-66 du 27 septembre 2023 accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonctions du Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Emilie BRIGNARD, conseillère municipale, est déléguée à compter du 1^{er} février 2025, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Evaluation des politiques publiques
- Mesure de la satisfaction et mise en place d'indicateurs
- Identification des besoins de la population sur les différents sujets inhérents à la vie locale
- Réflexion sur les leviers d'amélioration/ réalisation en réponse aux besoins
- Relation aux acteurs économiques
- Appui à la concertation

ARTICLE 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Il sera transcrit au registre des actes administratifs de la Commune et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à M. le Trésorier.

Fait à Cournonterral, Le 22 janvier 2025

Le Maire,
William ARS



Notifié à l'intéressée le :
Signature :